

00145567798

DOSSIER • PREF # 18



ADELINE HAZAN
PS

« Toutes les réformes majeures en matière de reconnaissance des droits LGBT ont été portées par la gauche. »

Née en 1956, magistrate de formation, présidente du syndicat de la Magistrature de 1986 à 1990, spécialiste des droits de l'homme et des libertés individuelles, elle occupe depuis 1995, au PS, les fonctions de secrétaire nationale chargée des questions de société. Conseillère municipale de Reims, elle est depuis 1999 députée au Parlement européen. Elle défend les nouvelles convictions du Parti en faveur d'une égalité des droits entre hétérosexuels et homosexuels. Après avoir dépénalisé l'homosexualité, le PS s'est révélé très prudent devant les revendications des associations homosexuelles, comme on a pu le constater lors du vote du Pacs, où la majorité des députés du PS avait été plus qu'hésitante. Cette nouvelle déclaration d'amour du PS pour les gays est-elle sincère ? Cocteau prétendait qu'« il n'y a pas de mots d'amour mais seulement des preuves d'amour ». Il n'est que de rappeler, à cet égard, les fortes convictions morales de Ségolène Royal manifestées par le passé (lutte contre la pornographie ou le port du string à l'école).

Quel bilan tirez-vous du Pacs ?

Un bilan très positif, comme en témoignent les récents chiffres. Plus de 500 000 personnes ont bénéficié du Pacs. Non seulement, nous avons su éviter l'écueil qui aurait consisté à en faire un sous-statut spécifique, mais nous avons pris en compte une réelle aspiration de la société à une plus grande liberté dans la contractualisation des rapports au sein du couple. Si nous pouvons nous féliciter que la droite y souscrive désormais, après l'avoir pourtant tant décrié et combattu, nous ne pouvons que regretter les promesses non tenues en faveur de l'amélioration de ce dispositif.

Quelles sont les propositions concrètes pour améliorer ce dispositif ?

Après avoir inventé ce nouveau statut, nous avons toujours dit qu'il fallait prendre en compte, avec le recul de quelques années d'usage, les modifications, les améliorations à apporter. Aujourd'hui, sept ans après le vote de la loi, nous savons ce qui doit être corrigé : la fiscalité, le régime des successions, le cas des couples binationaux. Ce constat est maintenant posé depuis plusieurs années, les parlementaires socialistes et Patrick Bloche en particulier ont déposé chaque année lors du vote du budget, les amendements nécessaires, et que la droite a systématiquement repoussés. Je dénonce ce double discours de l'U.M.P. et de l'U.D.F., qui ont eu la même attitude.

Dans ce contexte, le Parti socialiste défend la légalisation du mariage homosexuel à l'image de nombreux pays européens. Quelles sont les raisons qui ont amené le Parti socialiste à privilégier ce choix politique plutôt qu'un nouveau contrat d'union civile qui étendrait les droits des homosexuels ?

La réflexion a été longue, et ne s'est pas faite sans réticences, car défendre l'institution du mariage n'a pas toujours été au cœur de l'engagement politique des socialistes ! C'est en mai 2004 que le Parti socialiste s'est déclaré en faveur de l'ouverture du mariage, avec tous ses effets, donc avec l'adoption, pour les couples de même sexe. Nous ne l'avons pas fait pour répondre à une revendication communautariste, mais pour progresser sur le chemin de l'égalité des droits. Une fois cette position de principe actée, nous avons travaillé le sujet sur le plan technique, à savoir comment adapter le code civil pour favoriser cette égalité des droits tout en poursuivant un objectif important pour les socialistes : détacher les droits de l'enfant des choix conjugaux de ses parents. Cela nous a permis d'aller plus loin que la simple ouverture du mariage. C'est pourquoi nos groupes parlementaires ont déposé deux propositions de loi : l'une pour ouvrir le mariage, l'autre pour traiter des questions de parentalité. Ce deuxième texte ouvre l'adoption par un couple quels que soient sa composition et son statut : marié, pacsé, ou concubin stable (aujourd'hui, seuls les cou-

ples mariés peuvent adopter). Il permet au partenaire d'un parent d'adopter son enfant, ou d'obtenir une délégation d'autorité parentale pour lui permettre d'assumer sa responsabilité éducative à l'égard de l'enfant. Le congé de paternité est ouvert aux couples de même sexe. L'adoption par une seule personne ne peut plus être refusée en raison de son orientation sexuelle. Vous l'aurez compris, notre position est aux antipodes des propositions de l'U.M.P., dont le président avance aujourd'hui un contrat d'union civique. Alors pas de fausse polémique, un contrat accordant aux couples homosexuels tous les droits du mariage sans adoption et filiation, c'est un sous-mariage réservé à une communauté.

Ce changement d'attitude constitue un revirement après les atermoiements du Parti socialiste pendant des années sur ce sujet. Il suffit de se souvenir des hésitations des parlementaires socialistes lors du vote du Pacs. Ce nouveau positionnement du Parti socialiste n'est-il pas un choix de circonstance ?

C'est un choix de conviction, en témoignent nos débats et le temps que nous avons pris, deux ans, pour préciser le contenu avec deux propositions de loi, et inscrire cette évolution dans notre projet. Cela a naturellement conduit nos candidats à la candidature présidentielle, et en particulier notre candidate Ségolène Royal, à s'approprier ces positions. Aujourd'hui, la question ne semble d'ailleurs plus être de savoir si nous y sommes favorables, mais bien de demander à ceux qui s'y opposent d'expliquer au nom de quoi ils refusent d'avancer sur le chemin de l'égalité.

En matière familiale, faut-il étendre le droit à l'adoption aux couples homosexuels ? Cette ouverture constitue-t-elle une menace pour le modèle familial ?

Notre conception de la famille est radicalement différente de celle portée par l'U.M.P. et l'U.D.F. Le modèle du couple hétérosexuel, qui se marie pour faire des enfants, seule finalité du mariage pour certains, n'est plus qu'une fiction : plus de la moitié - près de 3 sur 5 - des premiers enfants d'un couple naissent hors mariage. La réalité sociale est plurielle, on doit parler « des » familles, et, avec plusieurs dizaines de milliers d'enfants concernés, l'homoparentalité est un fait social.

Devant la réticence des Français sur ce sujet, comme l'attestent les sondages, faut-il devancer l'opinion publique ou surseoir à cette décision et procéder à une démarche pédagogique avant d'envisager cette réforme ?

Prendre en compte la réalité sociale, donner aux personnes qui élèvent des enfants les moyens de le faire, c'est aller dans le sens de l'intérêt de l'enfant. Nous devons faire preuve de pédagogie pour l'expliquer au pays, car tel n'est pas le moins noble des rôles du monde politique. Le courage n'est pas de lire les sondages pour savoir que penser. Par contre, les enquêtes d'opinion peuvent nous montrer à quel stade en est la société sur certaines questions. Et parfois nous montrent justement que le législateur est en retard. Si certains sondages montrent des réticences, c'est de notre responsabilité d'être pédagogue, et de ne pas braquer la société. Nous devons dépassionner le débat pour ne pas donner une tribune à certaines personnalités au discours extrémiste. Nous devons montrer la réalité sociale de l'exercice de la parentalité en France. Je pense que la société française y est prête. Surseoir à cette réforme de la filiation et de l'adoption en particulier serait un forfait qui reviendrait à admettre qu'elle ne serait pas légitime, ou moins légitime, que le désir d'union des couples dans le mariage.

La prise en compte des revendications des homosexuels en les inscrivant dans le droit français constitue-t-elle une réponse catégo-

00145567798



rielle ? Peut-on parler à ce sujet de l'existence d'un « vote gay » ?

Nous voulons promouvoir l'égalité des droits, dans une conception universaliste. Le premier combat, au nom des droits de l'homme, était celui de la dépénalisation de l'homosexualité. Le deuxième était celui de la reconnaissance des couples homosexuels, et de la lutte contre les discriminations. Ce sont des conquêtes des socialistes. Lors des débats sur la création de la Halde, nous avons dû nous battre pour la pénalisation des propos homophobes et l'inclusion de l'orientation sexuelle comme motif de discrimination. Toutes les réformes majeures en matière de reconnaissance des droits LGBT ont été portées par la gauche. Mais vous ne trouverez aucune disposition à caractère communautaire dans le code civil, car cela est contraire à notre conception de la société. Les mécanismes qui amènent un citoyen à voter sont complexes. Les revendications portées par une communauté entrent en compte, c'est évident, mais beaucoup d'autres éléments également, sur les questions sociales, économiques, la réforme des institutions... Je ne crois pas à l'existence d'un vote gay. En revanche, je crois que nous perdons des électeurs socialistes qui s'abstiennent quand nous faisons mal notre travail.

D'après vous, comment le regard de la société française a-t-il évolué sur la question de l'homosexualité ?

C'est devenu un regard qui s'est incroyablement ouvert au moment de l'arrivée du Pacs. Je n'ignore pas pour autant le besoin quotidien de travail de sensibilisation et d'éducation qui reste à faire. Il reste des pans de la société plus conservateurs que d'autres. Je crois utile pour notre vie collective que les partis politiques évitent de chercher à tout prix le clivage sur la question des droits fondamentaux. Je pense que les questions LGBT seront au cœur de la prochaine campagne présidentielle, la gauche étant unie sur le

sujet. J'espère vraiment que la droite saura éviter de tomber dans le piège d'une radicalisation de son refus de reconnaître la diversité de notre société.

La loi contre l'homophobie du 8 décembre 2004, votée par la majorité actuelle, constitue-t-elle un progrès ?

Oui c'est un progrès, car la loi dit ce qui est permis et interdit, et il est important que notre droit dise clairement qu'il n'est pas permis d'injurier, de diffamer, ou d'appeler à la violence, au tabassage ou au meurtre contre les personnes homosexuelles. Je suis donc heureuse qu'après avoir repoussé à plusieurs reprises nos textes déposés en ce sens, la majorité actuelle s'y soit finalement ralliée. Mais je regrette qu'elle ait, de manière un peu mesquine, refusé de mettre l'identité de genre sur le même plan que l'orientation sexuelle.

Cette loi, qui s'inscrit dans le droit-fil de la loi Gayssot, et qui condamne les propos homophobes, peut-elle restreindre la liberté d'expression ?

Condamner une insulte homophobe serait-il plus une atteinte à la liberté d'expression que condamner un propos raciste ou antisémite ? Chacun reste aujourd'hui libre de s'exprimer sur les questions de mariage et d'adoption, mais pas de stigmatiser ni d'insulter. Je crois en fait qu'il faut avoir l'honnêteté de la cohérence : on peut tout à fait légitimement considérer que toute condamnation de propos, quelle que soit leur nature, est une intolérable atteinte à la liberté d'expression. Dans ce cas, il faut mettre sur le même plan les lois concernées, et dire qu'on ne veut pas de ce dispositif législatif contre les propos homophobes, mais aussi contre les propos racistes ou antisémites. À l'inverse, on peut considérer que le droit a une vertu pédagogique importante et dit l'inacceptable. C'est ce choix que nous avons fait, et nous l'assumons. ■